



ADMINISTRATION MUNICIPALE

HÔTEL DE VILLE, LE 29/07/2019

LE MAIRE DE LA COMMUNE SAINT-BENOIT

A

Sous-Préfecture de Saint-Benoît
7, avenue François Mitterrand
97400 SAINT-BENOIT

Lettre recommandée avec accusé de réception

Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

Service Plan Local d'Urbanisme

N / RÉF : 701 /2019/PLU/JMR/SB

Objet : Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Benoît – Transmission du dossier de PLU

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Veillez trouver ci-joints les documents suivants : - 3 dossiers au format papier du PLU arrêté le 23/07/2019 dont 1 dossier à destination de la Sous-Préfecture, - 1 CD-ROM contenant la délibération n°...057...07...2019...en date du 23/07/2019 et ses annexes, y compris le dossier de PLU arrêté.	3 1	<u>Transmis conformément à l'article 3 Alinéa 1 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982.</u> En priant de bien vouloir m'en délivrer récépissé.



François GALBOIS
DGA Développement

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
François GALBOIS
DGA